

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

STU 91-081

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

*L'An mil neuf cent quatre vingt onze le 17 JUIN à 18 heures 30
Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en
séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire.*

DATE DE CONVOCATION

10 JUIN 1991

DATE D'AFFICHAGE

10 JUIN 1991

ETAIENT PRESENTS : MM. MOST, LE GUEUT, HUGENDBLER, Mme LISION,
CANDAU, GAVEN, BERLAND, Mme MONTRON, MM. BOISNARD, GAUGUIN, Adjoint
Mme BARRAUD-DUCHERON, MM. BARON, BENOIT, BUJARD, CHABANNEAU,
DINDINAUD, Mme FONTAN, MM. MARCONI, MONNARD, MOULINEAU, Mme PELTIER,
MM. QUENTIN, SABATHIER, Conseillers formant la majorité des membres en
exercice.

ETAIENT REPRESENTES : M. COASSIN par Mme BARRAUD-DUCHERON
M. GUEZENNEC par M. DINDINAUD
M. LACOTTE par M. LE GUEUT
Mme PARROU par M. CANDAU

ABSENTS EXCUSES : M. ALCHER, ALONSO, BARRIERE, REVOLAT, TAP

Nombre de Conseillers
en exercice : 32
Nombre de Présents : 23
Nombre de Votants : 27

Madame BARRAUD-DUCHERON a été élue secrétaire de séance.

OBJET : ZAEC : PRIX DE VENTE DES TERRAINS

VOTE : UNANIMITE

Par délibération n° 89/121 du 6 Novembre 1989, le Conseil Municipal a fixé le prix de vente des terrains dans la Z.A.E.C. à 69 Francs H.T. le mètre carré.

Il est proposé de réévaluer ce prix en prenant pour base l'évolution de l'indice INSSE du coût de la construction et de le fixer à 71 francs H.T. le mètre carré.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé de Monsieur le Rapporteur,
- VU l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 1er Juin 1991,
- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- de porter le prix de vente du terrain dans la Z.A.E.C. à SOIXANTE ET ONZE FRANCS (71 francs) hors taxes le mètre carré.
- que l'acquéreur supportera en sus de la T.V.A. les frais et honoraires du géomètre, du notaire dont il aura le choix et les frais de raccordement aux réseaux publics.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Ont signé au Registre,
MM. Les Membres Présents,

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,

H. LE GUEUT
Déposé à la S/Préfecture de Rochefort
le 24 Juin 1991
Application Loi N°82213 du 2 Mars 1982
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire
Le Secrétaire Général Adjoint